



CR GT Expertise vétérinaire et phytosanitaire

17 mai 2017

Sous la présidence de Loïc Evain, le GT expertise vétérinaire et phytosanitaire, qui figure dans la feuille de route sociale 2017, s'est réuni pour la deuxième fois le 11 mai.

Y participaient des représentants de la DGAL, des référents-experts et des organisations syndicales ainsi qu'une personne ressource invitée par une organisation syndicale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Annick Pinard.

Le président a rappelé que l'objectif de la réunion était de compléter l'état des lieux du fonctionnement des réseaux commencé lors de la première réunion. Plusieurs autres réunions seront nécessaires pour déterminer les évolutions nécessaires pour la rédaction d'une note de service consolidée sur les modalités de fonctionnement des réseaux de la DGAL.

Le compte rendu de la réunion du 29 mars n'avait pas été diffusé préalablement à la réunion et n'a donc pas pu être validé en séance.

➤ Réseaux santé et protection animales

La SDSPA dispose de 14 réseaux qui concernent 3 bureaux sur 4 (seul le BICMA n'en a pas) :

- BISPE : 3 réseaux : pharmacie vétérinaire, alimentation animale, sous produits avec un pilotage assuré par le chef de bureau ou le chargé d'étude et l'animation par le référent-expert
- BPA : 2 réseaux : protection animale des animaux de compagnie et des animaux de rente, avec un lien avec le RNA pour la protection animale en abattoir.

Le réseau réalise des formations, rédige des guides (maltraitance animale) et peut apporter un appui individualisé aux directions départementales en cas de maltraitance. Le pilotage est assuré par le chef de bureau et l'animation par le référent-expert

- BSA : 9 réseaux, certains historiques (salmonelles), d'autres plus récents qui participent à des formations et dont le pilotage est assuré par le chef de bureau et l'animation par le référent-expert ou un chargé d'étude.

Une évolution est prévue par le développement de l'expertise mutualisée en DRAAF (coordonnateurs régionaux), et, pour suivre les recommandations de l'OMM sur les réseaux, par l'augmentation de la supervision et du pilotage au niveau de la SDSPA et des bureaux.

➤ Réseaux sécurité sanitaire des aliments

La SDSSA dispose actuellement de 7 réseaux : abattoirs (RNA), lait, produits carnés, pêche et coquillages, remise directe, restauration collective et transport et entreposage.

Le pilotage est assuré par la sous-directrice et son adjointe, l'animation par le chef de bureau pour RNA et transport et entreposage, et par un chargé de mission ou le référent - expert pour les autres réseaux.

Les évolutions envisagées portent sur le rapprochement des missions restauration collective et remise directe avec la création d'un poste de référent national, la montée en compétence de tous

les membres du RNA sur toutes les filières d'abattage, et l'élargissement du réseau produits carnés aux préparations de viande et aux viandes hachées.

L'Alliance du Trèfle fait remarquer que la fusion des deux réseaux « restauration collective » et « remise directe » en un réseau unique intitulé « commerce de détail » ne semble pas prendre en compte la problématique de la restauration collective sociale.

➤ **Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales**

Une seule référente pour la certification internationale pour le domaine végétal mais la SDASEI sollicite et utilise l'appui technique de tous les réseaux pour le volet international. Une grande partie des interventions n'est pas programmable et difficile à valoriser et à relier au volet international du projet stratégique de la DGAL. Une trentaine de missions sont reçues chaque année mais les domaines sont variables d'une année sur l'autre et de nombreux changements par rapport aux prévisions initiales interviennent en cours d'année.

➤ **Échanges**

Les échanges ont porté sur :

- **les différences entre les réseaux**

Plusieurs schémas de fonctionnement sont identifiées parmi les différents réseaux techniques d'expertise de la DGAL impliquant selon les cas la DGAL, les référents experts et les personnes ressources.

L'Alliance du Trèfle et les autres organisations syndicales sont sceptiques quant à l'harmonisation possible de tous les schémas de fonctionnement des réseaux des différents domaines de la DGAL.

Doivent également être différenciés les réseaux « pérennes », même s'ils peuvent évoluer, des réseaux « ponctuels » qui font appel à des compétences présentes dans plusieurs réseaux existants, comme ceux qui vont être mis en place sur deux sujets prioritaires pour la SDQPV : résistance et adaptation des doses des produits phytopharmaceutiques.

- **les rôles du pilote et de l'animateur**

Les recommandations de l'OMM doivent être suivies sur les rôles respectifs du pilote et de l'animateur qui ne doivent pas être confondus. Pour certains réseaux, le pilotage semble insuffisant. Ce sujet sera développé lors de la prochaine réunion.

- **les modalités de saisine**

Les modalités de saisine des membres des réseaux doivent être précisées.

Même si une réactivité des réseaux est attendue, ils doivent pouvoir continuer à fonctionner même en période de crise, ce qui suppose un réajustement des priorités par le pilote.

Les sollicitations ponctuelles (par exemple pour des missions internationales) représentent parfois des enjeux importants pour les filières mais sont difficilement compatibles avec des programmes prévus à l'avance sur plusieurs années (RNA).

- **la localisation géographique des référents experts**

A l'origine, les référents-experts ont été regroupés dans certaines DRAAF, ce qu'ils apprécient.

Aujourd'hui la localisation géographique semble moins importante que les compétences, une souplesse géographique paraissant même indispensable pour pouvoir recruter certains experts très compétents dans leur domaine.



La DGAL envisage d'ouvrir les postes de référents dans toutes les DRAAF, mais un accord de la DRAAF est nécessaire.

- le fonctionnement administratif des réseaux

Les organisations syndicales rapportent des difficultés matérielles rencontrées par certains membres des réseaux : avance de leurs frais de déplacement, attente pour obtenir du matériel,... Par ailleurs leur situation en terme d'avancement, de primes et de reconnaissance mérite d'être précisée.

Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion en présence des représentants du SG et des DRAAF. Un échange préalable par messagerie permettra de lister les différents sujets à aborder.

- la valorisation des travaux des réseaux

Les coordonnées des référents nationaux et des personnes ressources figurent dans l'organigramme détaillé de la DGAL mais doivent être actualisées.

Les données relatives à l'activité des réseaux (nombre de saisines, bilans d'activité,...) figurent pour la plupart dans l'intranet DGAL mais ne sont pas facilement repérables.

Concernant le niveau souhaité de rédaction du bilan d'activité (par personne, par réseau, par domaine ou global ?), il semble préférable de réaliser un bilan d'activité par réseau car les recherches sont plutôt thématiques et portent en général sur un réseau en particulier et pas sur une synthèse globale.

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet avec des représentants du SG, des DRAAF et des personnes ressources.